

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ SEANCE DU 13 JUIN 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 42 Ont participé au vote : 50 Pour : 47 Contre : 3 Abstention : 0 Date de la convocation : 06 Juin 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Contribution aux écoles privées</p> <p>N° d'Ordre : 161-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Bruno GUERIN, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Françoise ELLIOTT, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Henri GUITART a donné procuration à Jean MAURY, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Patrice ARRO.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSENGER, Daniel ASPE, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Géraldine BOUVIER, Corinne DE MOZAS, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Marie-Edith PERAL</p>	

Le Président,

RAPPELLE les principes de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association sont définis dans l'article R442-44 du Code de l'Éducation, et la circulaire ministérielle du 15 février 2012 qui en a précisé les conditions d'application.

PRECISE qu'en ce qui concerne les classes élémentaires, les communes ou communautés de communes compétentes sont tenues de prendre en charge ces dépenses pour tous les élèves domiciliés sur leur territoire, dès lors qu'il existe un contrat d'association.

DIT QUE le montant de leur contribution doit être déterminé par référence au coût moyen d'un élève de l'enseignement public élémentaire domicilié sur leur territoire (principe de parité résultant de l'article L442-5 du Code de l'Éducation). Il est versé sous la forme d'un forfait intercommunal.

PROPOSE au Conseil de contribuer aux écoles privées dans la limite du tarif des frais de scolarité demandés aux communes extérieures à la Communauté, soit **326€/enfant/année scolaire**.

INFORME le conseil qu'une somme complémentaire de **6.000 euros** sera accordée à l'OGEC Saint Joseph pour le financement d'un éducateur sportif. Cette somme était allouée par la commune de Prades et constatée dans les charges transférées de la commune.

Ainsi la contribution aux écoles privées sous contrat du territoire sera fixée comme suit avec prise en compte des effectifs au 30 juin de l'année :

- **CONTRIBUTION ST JOSEPH : 84 élèves x 326€ + 6.000 € = 33.384 €**
- **CONTRIBUTION LA BRESSOLA : 105 élèves x 326 € = 34.230 €**

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement par 47 voix POUR et 3 voix CONTRE.

ACCEPTE de contribuer aux écoles privées dans la limite du tarif des frais de scolarité demandés aux communes extérieures à la Communauté, soit **326€/enfant/année scolaire**.

ACEPTE d'accorder une somme complémentaire de **6.000 euros** à l'OGEC Saint Joseph pour le financement d'un éducateur sportif. Cette somme était allouée par la commune de Prades et constatée dans les charges transférées de la commune.

Ainsi la contribution aux écoles privées sous contrat du territoire sera fixée comme suit avec prise en compte des effectifs de l'année :

- **CONTRIBUTION ST JOSEPH : 84 élèves x 326 € + 6.000 € = 33.384 €**
- **CONTRIBUTION LA BRESSOLA : 105 élèves x 326€ = 34.230 €**

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 28 juin 2023

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

